

Le cirque de création, un atout pour les collectivités territoriales

Jeudi 24 novembre de 14h à 14h30, au Salon des maires et des collectivités locales
Parc des expositions, Porte de Versailles à Paris, dans l'Espace "Lab inclusif" (Pavillon 2.2)

Présentation

Que ce soit pour la venue d'un chapiteau, l'accueil d'un spectacle professionnel, l'organisation d'interventions artistiques et culturelles auprès des enfants et des familles, la proposition d'ateliers en lien avec les pratiques en amateur ou encore l'accueil en résidences... les compagnies de cirque de création sont de précieux partenaires pour les collectivités.

Construit autour de témoignages d'élus et de professionnels, l'atelier reviendra sur l'apport du cirque de création, ses atouts multiples pour contribuer à une politique culturelle riche et diversifiée. Ce temps d'échange sera aussi l'occasion de présenter à nouveau la "Charte Droit de Cité", un outil qui valorise le dialogue entre compagnies et collectivités.

Intervenants

- ✓ Gwénola David, Directrice générale d'Artcena, Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre
- ✓ Frédéric Hocquard, Président de la FNCC, adjoint à la Maire de Paris
- ✓ Yannis Jean, Délégué général du Syndicat des cirques et compagnies de création
- ✓ Delphine Poueymidanet, Secrétaire générale de Territoires de Cirque

Le cirque : un art des territoires

Historiquement, le cirque est une expression artistique ancrée dans les territoires. Au-delà du dynamisme et de la diversité de ses propositions artistiques, le cirque de création est un outil déterminant pour développer une politique culturelle territorialisée. Avec quatre atouts spécifiques :

- ✓ Par sa nature itinérante, il contribue à l'irrigation culturelle de tous les territoires – centres-villes comme périphéries et espaces ruraux – et à l'animation de l'espace public.
- ✓ Grâce notamment à l'installation d'un chapiteau, il peut être une clé de voûte pour construire un projet culturel de territoire avec les habitants et en lien avec les autres équipements culturels. Le chapiteau peut être un espace de résidence, d'animation, de rencontre, de répétition, d'accueil pour les amateurs, de partenariat avec les écoles de cirque...
- ✓ Le cirque de création est également un partenaire souple et expérimenté pour le développement des politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC).
- ✓ Par la nature intergénérationnelle du public des cirques et par leur capacité à combiner culture "populaire" et rigueur esthétique, leur accueil contribue puissamment au lien social et au vivre-ensemble.

Au titre de ces quatre atouts politiques majeurs des expressions circassiennes, et en référence à la charte Droit de Cité pour l'accueil des chapiteaux et des autres formes d'itinérance artistique, les interlocuteurs politiques adéquats des compagnies de cirque sont les services culturels des collectivités quand ils existent ; c'est alors à l'élu.e à la culture d'établir le dialogue avec ces acteurs, que ce soit pour l'accueil d'un spectacle, pour l'organisation d'une tournée ou le déploiement d'initiatives de médiation envers les habitants.

Le cirque de création, c'est quoi ?

- Un cirque sans animaux de la faune sauvage (mais avec parfois de l'équestre).
- Un cirque qui n'est pas une succession de numéros mais s'inscrit dans une continuité dramatique, chorégraphique ou poétique, autour d'une seule ou de plusieurs pratiques circassiennes.
- Un cirque divertissant et populaire, mais aussi exigeant : les thèmes peuvent être drôles, tristes, sociétaux, intimes ou collectifs.
- Un cirque qui présente une grande diversité artistique et esthétique.
- Un cirque aux formes ou formats très différents invitant le public à des expériences multiples : petite ou grande forme, déambulation, scène circulaire, frontale, trifrontale ou expérience virtuelle.
- Un cirque qui se produit en salle, sous chapiteau, en extérieur, à domicile, dans les médiathèques, les musées, dans des yourtes...
- Un cirque où les artistes sont salariés (et non indépendants).
- Un cirque qui repose sur une économie mixte : ressources publiques, cessions de spectacles et d'activités d'éducation artistique, parfois de la billetterie.



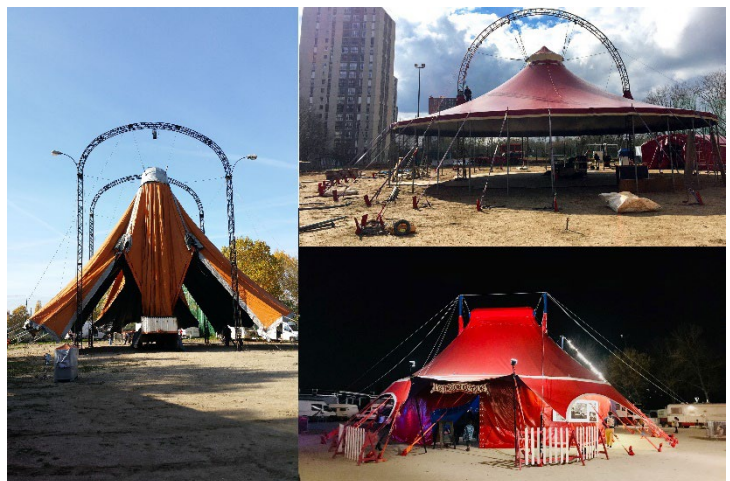
Mille-feuille, Jean-Baptiste André ©Valérie Frossard

Le cirque de création, c'est pour qui ?

- Pour tous les publics, il cible parfois certaines catégories d'âges (enfants, + de 7 ans, adultes...).
- La diversité du public : selon les études sur les publics du ministère de la Culture, le cirque de création est le spectacle vivant (hors champ musical) avec la plus grande diversité de publics (générationnelle, homme/femme, CSP, multiculturelle).
- Les spectateurs et les pratiquants amateurs : un art qui repose sur le collectif et ses valeurs, inspire des actions de médiation et de formation immédiate en direction de tous les types de publics.

Le chapiteau

- Il rassemble... avec une toile de chapiteau que tout le monde traverse, le montage du chapiteau que tout le monde vient voir et un spectacle sous chapiteau auquel tout le monde assiste.
- Il permet d'amener les œuvres au plus près des territoires.
- C'est un espace polymorphe qui peut abriter résidences de création, spectacles, expositions, éducation artistique et culturelle... et peut nourrir un véritable projet culturel de territoire.
- Les compagnies de cirque disposent d'une véritable expertise technique ; elles tournent le plus souvent avec leur équipement de diffusion, ce qui est une spécificité forte dans le spectacle vivant.
- C'est un outil d'aménagement du territoire. Dans une commune ou communauté de communes, le chapiteau peut être implanté en centre-ville, sur un parking, dans un parc ou un espace naturel. Installé pour moins de 3 mois, il ne nécessite pas de permis de construire (simplement un accès aux fluides).
- Il va permettre de valoriser une zone spécifique ou d'initier de nouveaux déplacements pour la population (réinvestir un parc, initier de nouveaux espaces culturels ou de rencontre entre les habitants...).



Chapiteaux AOC, Un loup pour l'homme, Cie Envoleé cirque

Les autres lieux du cirque

- Yourtes, palc (lieu de spectacle à ciel ouvert sans chapiteau ni clôture) et nouveaux dispositifs itinérants... constituent des installations de création et diffusion des œuvres circassiennes plus légères que le chapiteau (en équipement, pour le montage, en nombre de places en jauge...).
- Cirque en espace public ou en salle de spectacle, ou encore dans des lieux dits non-dédiés, le cirque a la capacité d'investir tous les espaces : appartement, musées, chapelle ou monument historique, jardins et espaces verts...
- Les nouveaux lieux du cirque : outre le réseau des structures de spectacle labellisées, conventionnées ou de ville qui maillent l'ensemble du territoire français, le cirque se déploie aussi dans des lieux plus hybrides (lieux de fabrique, tiers-lieux, cirque social...) ou au sein des écoles de cirque. De nouveaux équipements, dédiés et adaptés aux spécificités du cirque, à sa convivialité et souvent associés aux nouveaux enjeux écologiques, voient également le jour dans certains territoires, portés par des opérateurs culturels, des collectivités territoriales ou des équipes artistiques implantées sur le long terme.

La force du cirque

- Il permet d'investir et réinvestir certains territoires où il n'y a pas d'équipements culturels et d'aller à la rencontre des habitants.
- Il a la capacité de s'adresser à tous les publics dans leur très grande diversité, au-delà des publics traditionnels de la culture.
- Populaire et exigeant, il a su conjuguer transformation esthétique (diversité des formes et formats, des thématiques et des disciplines) et population d'une grande mixité.
- Il est un outil de médiation innovant qui convoque des valeurs telles que la confiance en soi et aux autres, le dépassement et la maîtrise du risque, le collectif, la solidarité, le vivre ensemble...
- La pratique en amateur est aussi un enjeu important : les écoles travaillent le plus souvent avec les opérateurs culturels et/ou constituent des relais importants pour l'entraînement quotidien des artistes, de valorisation des jeunes amateurs et de formation des futurs spectateurs.
- Que ce soit par le prix moyen de ses billets d'entrée, par ses pratiques de coopération et de diffusion concertées ou grâce aux dispositifs d'aide aux tournées dont il peut bénéficier, le cirque est à la fois accessible aux publics et aux collectivités qui les accueillent et les programment.



Stage PPCM ©Photo Club Bagneux - Stage Cirque Esquif ©Guillaume de Smedt

Comment accueillir du cirque ? Les questions, les solutions

➤ S'emparer des ressources. Quelques exemples :

Ressources documentaires :

- la [Charte Droit de Cité](#)
- le guide [Accueillir un spectacle itinérant sur son territoire](#) édité par Artcena
- le carnet de la FNCC "[Le Cirque, guide pratique imaginé par des élus, pour les élus](#)

Dispositifs :

- [TACSI](#) : Tournée aidée de spectacles de cirque sous chapiteaux et en structures itinérantes, mis en place par l'ONDA (Office national de développement artistique) en partenariat avec Territoires de Cirque

➤ S'appuyer sur les acteurs du secteur

Artcena, Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre aide les professionnels à mener à bien leurs projets et construire l'avenir des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Trois axes :

- Le partage des connaissances sur la création contemporaine et l'actualité des secteurs grâce à ses fonds documentaires, son Magazine en ligne, son Fil "Vie Pro" et ses publications pédagogiques multimédias...
- L'accompagnement et le soutien des professionnels : publication de guides en ligne, programme d'ateliers et de rendez-vous individuels sur les questions de production et de réglementation, gestion des dispositifs nationaux (Aide à la création de textes dramatiques, Grands Prix de Littérature dramatique, Auteurs en tandem, Ecrire pour le cirque).
- Le rayonnement international des arts du cirque, de la rue et du théâtre par la participation à de grands événements, dont la Quadriennale de Prague, et par la coordination du réseau européen Circostrada et du réseau international pour la traduction et la diffusion des textes dramatiques francophones Contxto. <https://www.artcena.fr/>

Syndicat des cirques et compagnies de création (SCC). Créé en décembre 1997, le Syndicat des cirques et compagnies de création est un regroupement de compagnies professionnelles qui œuvrent pour la défense et la reconnaissance des droits et des intérêts des compagnies de création, et plus particulièrement du cirque. Il a comme objectif principal l'amélioration des conditions de la création : questions liées à la diffusion, à l'emploi, à la formation, au statut juridique, social et économique des compagnies et des artistes. Le syndicat agit sur les politiques culturelles pour une reconnaissance et une prise en compte de la diversité des démarches artistiques. Interlocuteur des pouvoirs publics, le SCC joue un rôle actif au sein des instances paritaires dans lesquelles il siège. Il se fait médiateur auprès des partenaires et relais informatif auprès de la presse. www.compagniesdecreation.fr

Fédération française des écoles de cirque (FFEC). Fondée en 1988, la Fédération française des écoles de cirque (FFEC) réunit près de 150 écoles. Elle développe et structure l'enseignement des arts du cirque en matière de pratique en amateur et de formation professionnelle artistique et pédagogique. Elle délivre un agrément qualité aux écoles qui répondent à un cahier des charges exigeant en matière de pédagogie, de santé, de sécurité, de formation et d'administration. A travers ces engagements, les écoles garantissent à leurs élèves et à leurs partenaires une qualité d'enseignement et une pérennité de leurs activités. Seul acteur reconnu au niveau national, elle est l'interlocuteur de référence pour les ministères de la Culture, de l'Education nationale et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. <https://www.ffec.asso.fr/>

Territoires de Cirque. L'association a été fondée en 2004, dans l'élan de l'Année des Arts du cirque, par ceux qui deviendront d'abord les douze Pôles nationaux cirque – aujourd'hui treize avec le Palc à Châlons-en-Champagne. L'association rassemble aujourd'hui cinquante-sept structures engagées dans le soutien à l'émergence, à la création et à la diffusion du cirque d'aujourd'hui. Ouvertes à toutes les esthétiques du spectacle vivant ou spécialisées sur l'une d'entre elles, ces structures sont des laboratoires de recherche – scènes nationales ou conventionnées, théâtres de ville, services culturels, festivals, lieux de patrimoine, établissements de production, etc. Elles s'ancrent dans des territoires très différents et partagent les enjeux des politiques culturelles avec les élus locaux. Tous les échelons territoriaux sont actifs au sein de l'association et les collectivités territoriales, qui financent 70% de la culture en France, constituent des partenaires de premier plan pour les structures de Territoires de Cirque. www.territoiresdecirque.com // www.lanuitducirque.com

Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC). Fédération transpartisane dédiée aux politiques culturelles regroupant plus de 500 collectivités (communes et groupements de communes, départements, régions, métropoles), la FNCC est un espace d'échange d'expérience, de partage, de réflexion, d'information et de formation destiné aux élu.e.s. Depuis sa fondation en 1960, elle s'est donnée pour objectifs de promouvoir l'engagement culturel des collectivités en accompagnant les élu.e.s et de portant au niveau national leurs attentes et leurs réalisations. La FNCC a signé une convention avec le ministère de la Culture. Elle est également l'interlocuteur des commissions culturelles parlementaires et le partenaire de nombreuses structures représentatives des acteurs professionnels des arts et de la culture. <https://www.fncc.fr/>